



Fiche de données de sécurité

selon règlement N° 1907/2006/CE

Nom commercial : Histokitt

Numéro de produit : 41025010

Version N° 2 / FR

Page 1/8

Date d'impression : 25.11.2020

Révision : 25.11.2020

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Histokitt **Désignation :** baumé d'inclusion pour préparations microscopiques
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Xylène

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : conservation d'échantillons pour la microscopie
Utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Glaswarenfabrik Karl Hecht GmbH & Co KG

Stettener Str. 22 - 24

97647 Sondheim/Rhön, Allemagne

Tél. +49 9779 808-0 Fax +49 9779 808-88 k.heid@assistent.eu www.assistent.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence : Tél. +49 9779 808-0 pendant les heures de bureau :

7.00 - 12.00 h et 13.00 - 15.30 h le vendredi jusqu'à 12.30 h

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

selon le règlement N° 1272/2008/CE

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 4	H312	Nocif par contact cutané.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Le libellé des phrases H et EUH : Référez-vous à la rubrique 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

selon le règlement N° 1272/2008/CE

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Fiche de données de sécurité

selon règlement N° 1907/2006/CE

Nom commercial : Histokitt

Numéro de produit : 41025010

Version N° 2 / FR

Page 2/8

Date d'impression : 25.11.2020

Révision : 25.11.2020

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.
- P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Risques complémentaires

EUH208 Contient méthacrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé.

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux		Proportion
XYLENE CAS : 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 N° INDEX : 601-022-00-9	classification selon 1272/2008/CE Flam. Liq. 3, H226 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Acute Tox. 4, H312 ; Acute Tox. 4, H332 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; STOT SE 3, H335	50 - 70 %
METHACRYLATE DE N-BUTYLE CAS : 97-88-1 EINECS : 202-615-1 N° INDEX : 607-033-00-5	Flam. Liq. 3, H226 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Skin Sens. 1, H317 ; STOT SE 3, H335	0,1 - < 1,0 %

Le libellé des phrases H et EUH : Référez-vous à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après inhalation

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recourir à un traitement médical.



Fiche de données de sécurité

selon règlement N° 1907/2006/CE

Nom commercial : Histokitt

Numéro de produit : 41025010

Version N° 2 / FR

Page 3/8

Date d'impression : 25.11.2020

Révision : 25.11.2020

Après ingestion

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut être dégagé en cas d'incendie : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée.

Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Éviter tout contact avec la peau (porter des vêtements de protection appropriés).

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Veiller à une aération suffisante. Porter un équipement de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Éloigner les personnes non protégées. Éviter toutes sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail. Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions : Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Conseils généraux de protection et d'hygiène du travail

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.



Fiche de données de sécurité

selon règlement N° 1907/2006/CE

Nom commercial : Histokitt

Numéro de produit : 41025010

Version N° 2 / FR

Page 4/8

Date d'impression : 25.11.2020

Révision : 25.11.2020

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

7.3 Utilisations finales particulières : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

XYLENE ; CAS : 1330-20-7

VME (France)

Valeur momentanée : 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme : 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (UE)

Valeur momentanée : 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme : 221 mg/m³, 50 ppm

Peau

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau

Protection des mains : Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec marquage CE de la catégorie III. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit est un mélange, la résistance des matériaux des gants n'est pas prévisible et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Fiche de données de sécurité

selon règlement N° 1907/2006/CE

Nom commercial : Histokitt

Numéro de produit : 41025010

Version N° 2 / FR

Page 5/8

Date d'impression : 25.11.2020

Révision : 25.11.2020

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence

Etat physique : liquide **Couleur :** incolore **Odeur :** aromatique **Seuil olfactif :** non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	Remarque
Pression de vapeur à 20°C	<8 hPa	non déterminé
Densité de vapeur		
Densité à 20°C	0.95 g/cm ³	
Densité relative		non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau		non déterminé
Limites d'explosion inférieure	1,1 % vol	(xylène)
supérieure	8,0 % vol.	(xylène)
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.	
Inflammabilité (solide, gaz)		non applicable
Valeur pH		non déterminé
Point d'éclair	~ 23 °C	
Point de fusion / point de congélation		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	137 °C	
Propriétés comburantes		non
Solubilité dans l'eau		insoluble
Taux d'évaporation		non déterminé
Température d'auto-inflammabilité		Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition		non déterminé
Température d'inflammation	> 250 °C	
Viscosité dynamique à 20 °C	250-450 mPa·s	
cinématique		non déterminé

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Fiche de données de sécurité

selon règlement N° 1907/2006/CE

Nom commercial : Histokitt

Numéro de produit : 41025010

Version N° 2 / FR

Page 6/8

Date d'impression : 25.11.2020

Révision : 25.11.2020

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Valeurs LD / LC50 déterminantes pour la classification

Xylène ; CAS : 1330-20-7

Oral LD50 3523 mg/kg (rat) (EU méthode B.1)

méthacrylate de n-butyle ; CAS : 97-88-1

Dermique LD50 10181 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales / Cancérogénicité / Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Xylène ; CAS : 1330-20-7

LC50 (96h) 2,6 mg/L (poisson) (OECD directive 203, *Oncorhynchus mykiss*) 1)

EC50 (3h) >157 mg/L (bactéries) (OECD directive 209, activated sludge) 1)

EC50 (statique) 2,2 mg/L (algues) (OECD directive 201, *Pseudokirchneriella subcapitata*) 73h ; 1)

NOEC 1,17 mg/L (daphnies) (US EPA 600/4-91-003, *Ceriodaphnia dubia*) 7d ; 1)

IC50 (statique) > 1,3 mg/L (poisson) (*Oncorhynchus mykiss*) 56d

1 mg/L (daphnies) (OECD directive 202, *Daphnia magna*) 1)

1) résultat dérivé de références croisées

Méthacrylate de n-butyle ; CAS : 97-88-1

LC50 (96h) (dynamique) 11 mg/L (poisson) (OECD directive 203, *Pimephales promelas*) mesuré

EC50 (48h) (statique) 25,4 mg/L (daphnies) (OECD directive 202, *Daphnia magna*) nominal

EC50 (72h) (statique) 31,2 mg/L (algues) (OECD directive 201, *Pseudokirchneriella subcapitata*)

NOEC (21d) 1,1 mg/L (daphnies) (OECD directive 211, *Daphnia magna*)

NOEC (28d) 100 mg/L (bactéries) (OECD directive 301 C)

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité selon règlement N° 1907/2006/CE

Nom commercial : Histokitt

Numéro de produit : 41025010

Version N° 2 / FR

Page 7/8

Date d'impression : 25.11.2020

Révision : 25.11.2020

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Traitement des emballages non nettoyés

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR/RID, IMDG, IATA	UN 1307
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID, IMDG, IATA	XYLÈNES
14.3 Classe de danger pour le transport ADR/RID, IMDG, IATA Etiquette	3 Liquides inflammables 3
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler	30
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	non applicable
Autres informations	
ADR	Code IMDG
Code de classification F1	EmS F-E, S-D
Catégorie de transport 3	Arrimage Catégorie A
Restriction en tunnels D/E	
Quantité limitée (LQ) 5 litres	

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne

Directive 2012/18/UE Seveso Substances dangereuses désignées - Annexe I

Aucun des composants n'est répertorié.

Catégorie Seveso P5c : LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas / haut: 5000 t / 50000 t

Règlement N° 1907/2006/CE (REACH) Annexe XVII : Conditions de limitation : 3

Règlement N° 1005/2009/CE : N'est pas dans la liste.

Règlement N° 649/2012/UE : N'est pas dans la liste.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



Fiche de données de sécurité

selon règlement N° 1907/2006/CE

Nom commercial : Histokitt

Numéro de produit : 41025010

Version N° 2 / FR

Page 8/8

Date d'impression : 25.11.2020

Révision : 25.11.2020

RUBRIQUE 16 : Autres informations

16.1 Remarques de modifications

Rubrique 1 : adresse email et site web ; rubrique 3 : libellé de la note ;
rubrique 15 : Une directive non-applicable a été supprimée ; rubrique 14 et 16 : mise à jour

16.2 Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
CAS	Service de résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA	Association internationale de transport aérien
IBC Code	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée
LD50	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC	PNEC : Concentration prévue sans effets
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
REACH	Directive concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques
UN	l'ONU
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable

16.5 Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte complet)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH208 Peut provoquer des réactions allergiques.

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables - Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë - Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée / irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1

16.7 Autres indications

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.